



Donation d'un bien - Héritage

Par Rebord56

Bonjour,

Le contexte :

Le notaire me propose de signer une donation de mes parents à moi même pour recevoir un bien immobilier appartenant à mes deux parents.

Ma question :

Est-ce que en signant le document actant cette donation, je m'engage à hériter de leurs biens comme de leurs dettes et autres ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par Isadore

Bonjour,

Non, ce document ne vous engage à rien concernant la succession. Il s'agit simplement de faire de vous le propriétaire du bien.

Par Rebord56

Bonjour,

Je vous remercie pour votre réponse.